

Procès Verbal

Du Conseil Municipal

Séance Du 06 Juillet 2011

Date de convocation : 30 juin 2011

Date d'affichage : 30 juin 2011

Le six juillet deux mil onze à 20 heures 15, le Conseil Municipal de la commune de Clérieux (Drôme), s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, maire.

Présents : Mmes et Mrs LARUE Fabrice- LABLANQUI Jean-Marie- MANEVAL Frédéric- BOISSIEUX Thierry- ANGE Josiane- RIMET Yves - GALPIN Christelle- MARION Irène - FRACHISSE Renée- BETON Brigitte- WOZNIAK Jean-Marie – AUROUX François- SILVESTRE Rachel- GIROT Dominique- GRACIANO Manu-

Absents excusés: Mmes BOREL Catherine- MARINOT Séverine- Mr BARRE Damien.

Absent non excusé : Mr MICHELON Sébastien.

Procurations: Mme MARTINOT Séverine à GALPIN Christelle-Mr BARRE Damien à GIROT Dominique.

Mme Christelle GALPIN a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès verbal en date du 27 juin 2011.
- Avis sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.
- Avis sur le projet de fusion du Syndicat des Eaux de la Veauce et du Syndicat de l'Herbasse.
- Avis sur le projet de dissolution des Syndicats Intercommunaux d'Energies.
- Acquisition de locaux commerciaux: ligne de préfinancement des subventions et du FCTVA: choix de l'établissement bancaire.
- Locaux commerciaux: baux de location avec le bar-restaurant Lou Savino, la boulangerie aux Délices du Palais, les Ets BLANC.
- Personnel communal: adhésion de la commune au CNAS (Comité National Action Sociale).
- Restaurant scolaire: tarif des repas pour l'année scolaire 2011/2012.
- Téléphonie mairie: choix du prestataire.
- Gestion des déchets ménagers: choix type de bennes pour la rue de la Vallée et de la rue des Remparts.
- M 14 et M 49: admissions en non valeur.
- Associations: mise à disposition du chapiteau: tarif de location et convention.
- SDED: renforcement réseau BT poste les Blaches.
- Croix Rouge Française: restructuration territoriale.
- FDGDON Drôme: lutte contre la Sharka: demande de subvention.
- Mission Locale pour l'Emploi: rapport d'activité 2010.

- **Droit préemption urbain.**
- **Questions diverses.**

APPROBATION DU PROCES VERBAL EN DATE DU 27 JUIIN 2011.

Lecture par le maire:

François AUROUX: dégât des eaux au secrétariat: quand l'entreprise interviendra-t-elle? Ces travaux sont en attente depuis plusieurs mois. Frédéric MANEVAL doit rencontrer l'artisan très rapidement.

Restaurant scolaire: problème des effectifs: dans certaines communes, seuls les enfants dont les deux parents travaillent prennent leur repas à la cantine.

Pourquoi ne pas appliquer cette disposition? On réclamera une attestation d'emploi au moment des inscriptions. Cela permettra de faire le point et d'aviser dans le cas où les effectifs seraient à nouveau pléthoriques.

Voté à l'unanimité.

AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE.

Le maire expose que certaines communes ont déjà délibéré.

Le conseil municipal en a débattu en réunion privée.

Jean-Marie WOZNIAK veut connaître les règles de vote du Conseil Communautaire.

Le maire rappelle le déroulement de la procédure. Les communes et intercommunalités ont jusqu'au 11 août pour se prononcer. Ensuite le Préfet présentera les avis à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale qui dispose de trois mois pour valider ou amender. Ensuite le Préfet prend la décision.

Au niveau de la CAPR, chaque délégué dispose d'une voix. C'est un vote à majorité simple.

Les élus échangent leurs avis qui parfois divergent.

Yves RIMET pense que voter non c'est renoncer au débat. Jean-Marie WOZNIAK, au contraire, pense que cela l'imposera .

Jean-Marie LABLANQUI revient sur le problème de la compétence petite enfance Clérieux n'aura pas les moyens de faire fonctionner la crèche.

Le conseil municipal,

Considérant l'étendue du périmètre proposé qui ne respecte aucunement les bassins de vie,

Considérant qu'une entité regroupant 59 communes pour 238 000 habitants altèrera inévitablement la qualité des services publics déjà fortement dégradée et éloignera le citoyen des centres de décision,

Considérant que cet unique projet n'a fait l'objet d'aucun débat démocratique et qu'il impose à des collectivités de se regrouper sans connaître leur volonté de travailler ensemble,

Considérant que les futures compétences n'ont fait l'objet d'aucune simulation financière sur leur impact pour les plus petites collectivités,

Considérant que le déséquilibre urbain/rural va s'accroître,

Après en avoir délibéré, à la majorité (13 contre- 3 pour- 1 abstention) (vote à bulletin secret).

Donne un avis défavorable au projet de schéma de coopération intercommunale présenté par le Préfet de la Drôme.

Emet le souhait d'adhérer, dans la continuité des relations intercommunales tissées depuis plus de vingt ans, au projet alternatif qui s'appuie sur l'identité des trois pôles existants de Romans/Bourg de Péage, Tain l'Hermitage/Tournon sur Rhône, Valence. Chacun des trois pôles étant seul en capacité de développer des fonctions de proximité en lien démocratique avec la population de son territoire.

Les trois pôles pourront s'associer pour exercer ensemble des fonctions indispensables au dynamisme commun dans des domaines tels que: l'aménagement du territoire, le développement économique, les transports, l'Université et la Recherche.

François AUROUX remarque que les parlementaires votent différemment à Paris et dans leur circonscription.

AVIS SUR LE PROJET DE FUSION DU SYNDICAT DES EAUX DE LA VEAUNE ET DU SYNDICAT DE L'HERBASSE.

Rapporteur François AUROUX.

Dans le cadre de projet du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale le Préfet de la Drôme propose la fusion des syndicats intercommunaux de l'Herbasse et de la Veaine qui ont la même compétence et couvrent des territoires mitoyens.

Les exécutifs des deux syndicats se sont rencontrés et ont constaté des méthodes de travail différentes. Il n'y a pas eu d'étude de faite.

Ce n'est pas forcément une mauvaise idée mais il faudrait attendre le nouveau mandat.

Le conseil municipal,

Considérant que chaque structure dispose de plusieurs ressources excédentaires et interconnectées.

Considérant que les enquêtes d'opinion régulièrement réalisées montrent des abonnés satisfaits à plus de 80%,

Considérant que les Syndicats de l'Herbasse et de la Veaine sont gérés en régie et sont donc autonomes,

Considérant que ce projet de fusion immédiate semble précipité,

Considérant que de telles fusions ne peuvent avoir lieu en cours de mandat,

Après en avoir délibéré , à la majorité (15 contre- 1 pour- 1 abstention)(vote à bulletin secret)

Donne un avis défavorable au projet de fusion du Syndicat de l'Herbasse et du Syndicat de la Veaine.

Propose que ce projet soit éventuellement réexaminé lors des prochaines élections municipales.

AVIS SUR LE PROJET DE DISSOLUTION DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX D'ENERGIES.

Rapporteur: Manu GRACIANO

Toujours dans le projet de schéma départemental de coopération intercommunale, le Préfet propose la dissolution des Syndicats d'Energies et leur adhésion directe au SDED.

La commune de Clérieux étant rattachée au Syndicat Intercommunal d'Electrification de la Région de Saint Donat, le conseil municipal est appelé à se prononcer.

Le SDED a transmis un courrier en indiquant qu'il n'était pas opposé à cette démarche mais qu'il fallait attendre les prochaines élections.

Des problèmes de représentativité (chaque commune ne pourra pas avoir un délégué) et de frais de déplacements ne manqueront pas de se poser.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (16 contre- 1 abstention) (vote à bulletin secret)

Donne un avis défavorable au projet de dissolution du SIE de la Région de Saint Donat en cours de mandature.

Souhaite que le SIE de la Région de Saint Donat reste en place jusqu'au prochain renouvellement électoral.

ACQUISITION DE LOCAUX COMMERCIAUX: LIGNE DE PREFINANCEMENT DES SUBVENTIONS ET DU FCTVA: CHOIX DE L'ETABLISSEMENT BANCAIRE.

Rapporteur: Jean-Marie LABLANQUI:

La commune va acquérir les trois locaux commerciaux construits par HPR pour un coût total de 665200 euros (frais notariés compris). Une partie du prêt réalisé l'année dernière va financer cette acquisition. Mais il faut réaliser une ligne de préfinancement dans l'attente des subventions, de la vente à EPORA et la récupération du FCTVA sur la base de 500 000 euros.

Jean-Marie WOZNIAK: fait remarquer que la commune n'était pas propriétaire. Aucun loyer n'a été payé. C'est perdu pour la commune.

Jean-Marie LABLANQUI: HPR aurait du payer des loyers à la commune ou le déduire du prix de vente.

Deux établissements bancaires ont adressé une proposition:

le CACE: taux 2,22% pas de frais de dossier.

Le CASRA: 2,15% 1000 euros de frais de dossier.

Le maire demande la renégociation de ces deux propositions. On prendra la décision au conseil du 11 juillet 2011.

LOCAUX COMMERCIAUX: BAUX DE LOCATION AVEC LE BAR-RESTAURANT LOU SAVINO, LA BOULANGERIE AUX DELICES DU PALAIS, LES ETS BLANC.

La commune devenant propriétaire des locaux commerciaux, il convient de passer les baux commerciaux avec les différents commerçants.

Le maire rappelle les tarifs fixés:

bar-restaurant Lou Savino: 4 € le m²

boulangerie-pâtisserie aux Délices du Palais: 4,50 € le m²

Ets BLANC: 6,20 € le m².

Jean-Marie WOZNIAK veut savoir si ces tarifs se situent dans une moyenne haute ou basse. Ils avaient été fixés il y a quelque temps. Maintenant les commerces connaissent leur exploitation. On peut éventuellement augmenter.

La révision sera annuelle basée sur l'indice du coût de la construction.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer les baux commerciaux avec la Sarl Lou Savino, les Délices du Palais et les Ets BLANC.

PERSONNEL COMMUNAL: ADHESION DE LA COMMUNE AU CNAS (COMITE NATIONAL ACTION SOCIALE).

Le maire rappelle que les élus avaient refusé l'octroi de chèques restaurant car peu d'agents remplissaient les conditions exigées par la réglementation.

Depuis le personnel a proposé que la commune adhère au CNAS (Comité National d'Action Sociale).

La commune verse une cotisation et le personnel a droit à des prestations.(présentation à l'écran) telles que: rentrée scolaire, Noël des enfants, séjour linguistique, médaille du travail, garde jeune enfant, aide familiale etc....

Le CNAS fonctionne comme un Comité d'entreprise.

Une simulation pour 11 agents fait apparaître une cotisation de 1971 €.

Certains élus pensent que l'on va créer ainsi des droits et se renseignent sur les conditions de résiliation (par courrier recommandé comme pour tout contrat).

D'autres se demandent si le personnel va jouer le jeu . Il ne faudrait pas que la commune cotise à fond perdu.

Vote à bulletin secret.

Le conseil municipal, à la majorité, 10 pour – 7 contre - décide l'adhésion de la commune au CNAS à compter du 1er septembre 2011.

RESTAURANT SCOLAIRE: TARIF DES REPAS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2011/2012.

Comme tous les ans, il convient de réviser le prix des repas au restaurant scolaire.

Le prestataire de services, SHCB, n'a pas encore fait connaître son taux d'augmentation.

Le maire propose une hausse de 2% .

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe à 3,50 euros le prix du repas enfant pour l'année scolaire 2011/2012. Le prix des repas réservés hors délai d'inscription est fixé à 4 euros.

On adressera un courrier aux parents pour les informer et leur demander une attestation d'emploi. En cas de sureffectifs, les enfants dont les parents travaillent seraient prioritaires.

TELEPHONIE MAIRIE: CHOIX DU PRESTATAIRE.

Une consultation a été lancée auprès de plusieurs prestataires afin de renégocier les contrats des différents postes.

Des propositions ont été faites en location ou acquisition de matériel.

Le maire présente le tableau comparatif à l'écran.

La Société LECLERE propose le renouvellement du matériel. On réalisera une économie de 690 euros par an. Chaque poste aura un numéro attribué gratuitement.

Cet investissement n'étant pas prévu au budget primitif 2011, on demandera au prestataire de garantir les prix pour une installation en janvier 2012.

Voté à l'unanimité.

GESTION DES DECHETS MENAGERS: CHOIX TYPE DE BENNES POUR LA RUE DE LA VALLEE ET DE LA RUE DES REMPARTS.

Rapporteur: Jean-Marie WOZNIAK

Collectes des ordures ménagères: une réflexion est engagée pour savoir si l'on poursuit le porte à porte dans la rue de la Vallée ou si l'on installe des bacs

Les emplacements sont rares: place du 19 Mars 1962?, montée de la Loive?

Des bacs ont déjà été posés au parc de l'Amitié, devant la Poste.

Rue des Remparts: le camion a des difficultés pour passer car les voitures sont mal garées. Il faudra changer la contenance des bennes déjà en place.

Jean-Marie LABLANQUI remarque que la CAPR demande plus d'efforts aux petites communes. La ville de Romans fait le tri sélectif au porte à porte.

Au moment des travaux de la traversée du village, on pourrait installer des bacs semi-enterrés.

Le conseil municipal, à la majorité (15 pour- 2 contre) donne un avis favorable à l'implantation de bacs sur la place du 19 mars 1962 et au nord du village (maison Peyrouse). Il approuve également le lancement d' une étude pour l'implantation de bacs semi enterrés dans la rue de la Vallée.

M 14 ET M 49: ADMISSIONS EN NON VALEUR.

Le maire présente l'état de cotes irrécouvrables transmis par le Trésorier. Le montant des ces cotes est de 154,79 euros pour le budget communal et de 847,67 euros pour le budget assainissement.

Il s'agit d'impayés remontant à plusieurs années. Les débiteurs ont soit quitté la commune sans laisser d'adresse, ou se retrouvent en situation d'insolvabilité.

Certains conseillers se demandent si toutes les poursuites nécessaires sont bien engagées.

Le maire rappelle l'obligation d'admettre en non valeur les créances minimales et précise qu'une admission en non valeur n'éteint pas la dette du redevable.

Voté à la majorité (16 pour-1 contre).

ASSOCIATIONS: MISE A DISPOSITION DU CHAPITEAU: TARIF DE LOCATION ET CONVENTION.

Rapporteur: Brigitte BETON

La commune a fait l'acquisition d'un chapiteau de toile. Il est proposé de louer ce matériel aux associations de la commune qui en feraient la demande.

Une convention doit prévoir les conditions de mise à disposition. Le prix de la location serait de 60 euros pour la durée du week end, le montant de la caution étant quant à lui fixé à 1000 euros.

Voté à la majorité (16 pour 1 abstention). Le maire est autorisé à signer la convention

SDED: RENFORCEMENT RESEAU BT POSTE LES BLACHES.

Le SDED doit procéder au renforcement du réseau BT sur le poste des Blaches.

La dépense prévisionnelle s'élève à 60 500 € TTC entièrement financée par le SDED.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet établi par le SDED et donne pouvoir au maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ces travaux.

CROIX ROUGE FRANCAISE: RESTRUCTURATION TERRITORIALE.

La délégation locale de la Croix Rouge de Saint Donat a interpellé le maire au sujet d'un projet de restructuration territoriale.

Selon ce plan établi par la direction nationale, cette délégation serait dissoute pour devenir une antenne locale rattachée à celle de Romans.

Or, de par son histoire et sa position géographique, la délégation de St Donat est rurale et ne sera pas compatible avec une délégation urbaine.

La délégation de Saint Donat émet le souhait d'être intégrée à la zone « Drôme Nord » comprenant actuellement St Vallier et St Rambert d'Albon.

Le conseil municipal, à l'unanimité, soutient cette motion.

FDGDON DROME: LUTTE CONTRE LA SHARKA: DEMANDE DE SUBVENTION.

La Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Drôme sollicite une subvention d'un montant de 1018,88 € pour financer une étude de lutte contre la Sharka.

Le conseil municipal, à l'unanimité refuse car la FDGDON perçoit des financements de l'Etat. Et estime que la lutte contre la Sharka n'est pas de la compétence de la commune.

MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI: RAPPORT D'ACTIVITE 2010.

Le conseil municipal prend connaissance du rapport d'activité 2010 de la Mission Locale pour l'Emploi de Romans.

L'année 2010 a confirmé la tendance constatée au cours des deux dernières années, celle d'une augmentation significative de jeunes suivis. La demande d'accompagnement reste forte avec 3337 jeunes suivis dont plus de 1400 sont en dispositif d'accompagnement renforcé.

DROIT PREEMPTION URBAIN.

Le conseil municipal, à l'unanimité, renonce à l'exercice de son droit de préemption pour les déclarations d'intention d'aliéner suivantes:

maison et terrain appartenant à Mmes BRICOUT Marie et Sandrine

Quartier Saint Réméane

Cadastrés ZE 89 (166 m²) ZE 85 (3224 m²)

Vente à Benoît DESPLANQUES et Aline BASTIEN.

Maison et terrain appartenant à Mr Hervé CHERMETTE

Quartier les Voleyses

Cadastrés ZO 59 (2544 m²)

Vente à Mohamed MAAKEL.

QUESTIONS DIVERSES.

Manu GRACIANO: commission voirie: programme 2011: élargissement en bout du Chalon.

commission environnement: mise à jour du PCS

Lutte contre l'ambrosie: la commune n'a toujours pas désigné de référent.

Véolia vient demain pour donner le compte rendu du passage caméra dans le réseau assainissement de la partie centrale du village.

Dominique GIROT: signale un trou en formation devant l'école.

François AUROUX: a rencontré les enseignantes au sujet des travaux à effectuer pendant les vacances.

Le RASED se tiendra dans les locaux de la BCD en dehors des heures d'utilisation.
Mmes FRACHISSE Marie-Claude, ATSEM, et Lydie COURTHIAL, institutrice partent à la retraite. La directrice de l'école primaire est mutée dans un autre établissement.

Inauguration du cabinet médical le 2 juillet: il y avait de nombreuses personnes de Clérieux et des communes extérieures.

Jean-Marie WOZNIAK: gestion des déchets: la CAPR lancera à la rentrée une étude sur les couches lavables. Le multi-accueil de Clérieux est concerné.

Opération Stop Pub: à poursuivre.

Actions à engager: compostage, gobelets réutilisables.

Brigitte BETON:

CCAS: commence à contacter des fournisseurs pour préparer les colis de Noël.

Equipements sportifs: le contrôle de sécurité des jeux dans les parcs communaux, des nouvelles cages de foot a été effectué.

Projet semaine bleue.

Utilisation de la salle Jean-Paul MARION: convention d'utilisation à revoir.

Le 30 juin 2011 la Palette des Enfants a organisé une exposition de peinture aux abords de la cure.

Le 22 juillet 2011: spectacle avec Olivier Villa. Entrée gratuite pour les moins de 12 ans. Une partie des recettes de la buvette sera reversée à des associations d'aide à l'enfance.

Un flyer sera distribué dans le bulletin municipal.

Yves RIMET: Syndicat Mixte de la Drôme des Collines: un nouveau contrat a été signé axé essentiellement sur l'agriculture, le tourisme en lien avec le développement durable.

On note qu'il y a peu de monde dans les commissions.

Thierry BOISSIEUX: problème de camping sauvage au quartier les Mas.

Il semblerait qu'il s'agisse de saisonniers qui logent sous leur tente.

Frédéric MANEVAL: travaux appartements rue du Tram: des nouveaux devis ont été demandés. Les travaux extérieurs pourraient commencer à la Toussaint.

Locaux construits par HPR, rue de la Vallée: problème d'étanchéité sur une terrasse.

Cabinet médical: fléchage à faire.

Lundi 11 juillet 2011: présentation au conseil municipal de l'étude des bâtiments communaux avec l'étude thermique correspondante.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23.20 heures.